

<h1>Kervénanec</h1>		Horaires d'ouverture Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15, le samedi matin (uniquement pour l'état civil) de 9h à 12h.	Mairie de Lorient 2 boulevard Leclerc 56100 Lorient
Retrouvez votre page	Kervenane > Services publics > Accès au droit		tél : 02 97 02 22 00

Accès au droit

Connaître et comprendre ses droits et ses devoirs, c'est déjà faire la moitié du chemin pour résoudre les conflits et les incompréhensions du quotidien. La Boutique de droit accompagne les Lorientais depuis 1993 au 38 rue Dupuy de Lôme. En janvier 2010, ses permanences se renforcent à Kervénanec avec le Point d'accès au droit pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des habitants du quartier.

Boutique de droit

Boutique de droit - 38 rue Dupuy de Lôme à Lorient. Téléphone : 02 97 64 75 65

La Boutique de droit a été créée en 1993 dans le cadre du développement social de quartier (DSQ) grâce à une volonté municipale nourrie des réflexions conjuguées du tribunal et des associations locales. La charte de la Boutique de droit, signée le 28 mai 1993 lui donne pour mission : d'accueillir, orienter et informer gratuitement toute personne en quête de ses droits et devoirs de participer à une œuvre de régulation sociale en développant le recours à la médiation sociale de respecter les principes de confidentialité, d'anonymat et de neutralité. Structure originale d'initiative locale, la Boutique de droit remplit pleinement ses objectifs en accueillant au cours de ces dix dernières années plus de 35000 personnes en entretien, réussissant ainsi à se faire reconnaître comme un partenaire de qualité auprès des Institutions et acteurs de terrain.

Son fonctionnement

Un comité de pilotage, mis en place dès sa création, est chargé de mettre en œuvre les modalités de fonctionnement et d'orientation de la structure. Il est composé de différents représentants du monde municipal, judiciaire, et associatif. Les modalités de fonctionnement interne de la Boutique ont dû s'adapter à sa croissance et à son développement. Un simple mi-temps de juriste avait été prévu à l'origine.

Aujourd'hui deux plein temps suffisent à peine à satisfaire les besoins qui s'expriment, (et trouvent leur satisfaction) tant au siège que dans leurs permanences décentralisées de Kervenane, Keryado et Lanester.

Les permanences au siège ont lieu au 38 rue Dupuy de Lôme (sur rendez-vous ou non en fonction des jours) :

Horaires des permanences : Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h -12h et 14h -17h sur rendez-vous - Samedi 9h - 12h sur rendez-vous - Mercredi 9h - 12h sans rendez-vous

Des permanences se tiennent aussi dans les quartiers :

- à Kervenane, le mardi de 9h à 12h sans rendez-vous à la Maison pour tous, 2 rue Maurice Thorez
- à Keryado, le jeudi de 9h à 12h sans rendez-vous au centre social, 24 rue de Kersabiec
- au Bois-du-Château le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous à la Maison de quartier, rue Jules Massenet
- Une permanence est assurée à Lanester à l'annexe de la Maison des associations, le vendredi de 9h à 12h, sur rendez-vous.

Accueil d'intervenants extérieurs :

- L'association ADAVI 56 - association d'aide aux victimes : à la maison pour tous de Kervénanec un mercredi sur deux de 13h30 à 16h30 sur RDV
- L'association CIDFF, centre d'information du droit des femmes et de la famille : à la Boutique de droit, le jeudi de 13h30 à 16h30 sur RDV et un mercredi sur deux de 13h30 à 16h30 sur RDV
- Les permanences de conciliateurs de justice pour les cantons de Lorient, les consultations gratuites d'avocats (sur renvois après entretien avec un partenaire)
- Les médiateurs pénaux

Point d'accès au droit - PAD

PAD à la Maison du quartier de Kervénanec 2 rue Maurice Thorez

Dans le cadre de la politique de la ville et de la dynamique "Espoir Banlieue", le conseil départemental

d'accès au droit du Morbihan, en partenariat avec la Ville de Lorient et l'association Contrat de ville, a créé en janvier 2010 un point d'accès au droit (PAD) dans le quartier de Kervéanec. Il apporte une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Les PAD sont des services publics, caractérisés par l'égalité d'accès et l'accessibilité.

Les missions :

- accueillir gratuitement et confidentiellement les usagers
- aider aux démarches et à la compréhension des documents juridiques ou administratifs
- orienter vers les personnes ou services compétents pour répondre aux difficultés rencontrées
- conseiller les personnes pour résoudre les conflits en privilégiant la médiation
- donner accès à plusieurs services de justice

Horaires des permanences :

- Boutique de droit : le mardi 9 h à 12 h
- Aide aux victimes (Adavi 56) un mercredi sur deux de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV
- CIDFF un mercredi sur deux de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV
- Permanence d'avocat sur rendez-vous.

Contact au 02 97 64 75 65